Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 7 (1931-1932)

Heft: 6

Artikel: Petites nouvelles

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-705843

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Reprise de la „Gloire qui chante".

La Société des Sous-Officiers, section de Montreux, a, depuis quelques mois, décidé de reprendre la « Gloire qui chante » dont l'éclatant succès, en 1919 et en 1920, est encore dans toutes les mémoires. Le 26 novembre donc, dans la grande Salle du Pavillon de sports, aura lieu la première représentation de cette nouvelle série; cette « première » sera en fait la quatre-vingt dix-neuvième de la « Gloire qui chante »; la représentation du surlendemain 28 sera la centième. A notre connaissance, jamais encore pièce d'auteur suisse et jouée en Suisse, n'a atteint un pareil nombre de représentations.

C'est que la « Gloire qui chante », en 1919 et en 1920, a correspondu à une inquiétude, et qu'elle a, en même temps, puisamment aidé un sentiment national, désorienté, comprimé, à se ressaisir et à se manifester. En 1919 et en 1920, la Suisse sortait de la grève générale, il y avait du « défaitisme » dans les esprits, sur le monde entier planait la lourde atmosphère de l'après-guerre, atmosphère chargée de cet orage menaçant: la révolution.

Or, à l'heure où nous sommes, en cette fin d'année 1931, les circonstances se retrouvent à peu près identiques. L'antimilitarisme sévit, les esprits sont de plus en plus désorientés; vague après vague, un assaut soigneusement préparé se livre contre l'armée, le patriotisme, les traditions nationales, et, dans l'ambiance de la crise économique, la menace de la révolution reparaît.

En reprenant la « Gloire qui chante », les sous-officiers ont donc la conviction de faire œuvre nationale. C'est avec entrain, c'est avec joie que sous l'habile direction de M. Béranger, directeur du Théâtre municipal de Lausanne, ils se sont mis au travail. Les comités qui se sont formés fonctionnent avec un zèle inlassable. De toutes parts les collaborateurs se sont trouvés pour assurer la réussite de cette entreprise patriotique.

Remaniée par son auteur Gonzague de Reynold, la « Gloire qui chante » se présente sous un aspect en partie nouveau, bien que son cachet soit demeuré le même; cependant, un tableau nouveau y est ajouté, consacré au capitaine Junod et aux Suisses de la Légion étrangère durant la guerre. L'élément dramatique de la pièce a été renforcé, sans que la partie « chansons populaires » ait eu à en souffrir, au contraire. Le si populaire musicien de la « Gloire qui chante », M. Emile Lauber, a travaillé dans le même sens que le poète. La mise en scène est, grâce à M. Béranger, entièrement renouvelée. Nul doute que la « Gloire qui chante » ne retrouve en 1931 le même succès qu'il y a onze ans, et ne provoque le même enthousiasme.

Réd.: Cette reprise de la « Gloire qui chante » vient parfaitement à son heure et nous tenons à féliciter la Société des Sous-Officiers de Montreux d'avoir eu cette idée et d'être sur le chemin de la mener à chef. Qu'elle veuille trouver ici nos encouragements les meilleurs et nos sincères vœux de réussite.

A propos du Landsturm et de la Taxe militaire.

Dans une livraison précédente nous avions signalé à nos lecteurs la manière quelque peu fantaisiste de certains cantons d'envisager la remise d'ordres de marche aux militaires n'étant pas en possession de leur uniforme avant d'entrer au service, et comme nous tenons à commenter tout ce qui pourrait nous sembler injuste ou illogique en fait de lois militaires, nous nous en prendrons aujourd'hui au taux de la taxe d'exemption qu'on fait payer aux militaires versés dans les services du landsturm avant l'âge prévu, soit quarante ans révolus.

Examinons l'exemple suivant: le fusilier X..., âgé de 22 ans et qui a déjà deux ou trois cours de répétition à son actif, est victime d'un accident dont les conséquences nécessitent sa parution devant la commission de visite sanitaire en vue d'une réforme éventuelle.

Il s'y présente sur convocation spéciale et les médecins le déclarent apte au service dans le landsturm.

Voyons maintenant quelles seront les obligations militaires du fusilier X... dans sa nouvelle incorporation:

1° passer l'inspection annuelle d'arme et d'habillement;

2° payer la taxe d'exemption.

Jusque là tout est normal et parfaitement logique, mais où nous ne sommes plus d'accord avec la loi militaire, c'est lorsqu'elle fixe le montant de cette taxe au même taux que celle qu'elle réclame du citoyen totalement réformé.

En effet, ce dernier n'a pas d'inspection à passer, ni d'équipement à entretenir, par conséquent il nous semble injuste qu'il ne soit pas taxé à un taux plus élevé; peut-être objectera-t-on qu'un soldat, qui est dispensé pour une cause quelconque de faire son cours de répétition, paye non seulement la taxe, mais encore doit se rendre à l'inspection et, s'il est armé du fusil, faire son tir obligatoire! Mais il s'agit là d'un cas tout à fait spécial, provenant de circonstances fortuites qui n'empêcheront pas le soldat de se faire rembourser la taxe payée quand il aura eu l'occasion de remplacer le service manqué. Donc, il n'y a aucune corrélation entre les deux cas et vainement on cherchera une explication logique de cet article de la loi militaire qui fait l'objet de notre critique.

La chose est certainement de bien peu d'importance, mais nous voyons là une question de principes qu'il faut respecter maintenant plus que jamais, car si légère que soit une faveur, elle est incompatible avec tout ce qui dépend de notre organisation militaire.

En résumé, ce que nous demandons n'est qu'une légère réduction du taux de l'impôt militaire pour les hommes versés en landsturm avant l'âge afin de tenir compte, dans une certaine mesure, du fait qu'ils ont à remplir une obligation de plus que leurs camarades réformés totalement.

La parole est à ceux que la question touche de près!

E. N.

Petites nouvelles.

Lorsque nous annoncions, il y a quinze jours, l'élection au Conseil d'Etat de Genève du colonel Grosselin, nous étions certes à cent lieues de nous douter que le département confié au nouveau conseiller serait celui de l'hygiène... et pourtant c'est ce qui s'est produit, alors que le plus élémentaire bon-sens désignait sans discussion aucune le colonel Grosselin comme chef du Département militaire. Mais à l'heure actuelle, rien ne doit nous étonner et la politique, si elle est une excellente cuisinière, nous sert parfois des plats qui sont bien difficile à digérer!

* * *

Dimanche 8 novembre a eu lieu à Genève l'émouvante cérémonie annuelle à la mémoire des soldats de Genève morts au service de la patrie et, du très beau discours prononcé par M. le major Moppert, nous avons retenu entre autres ce passage: « Obéissant à des ordres de l'étranger et décrétant une grève générale au déclin d'une épidémie déjà meurtrière pour le pays, le parti socialiste suisse doit supporter la triste responsabilité de la mort en quelques semaines de 1855 de nos soldats. Les concentrations de troupes levées pour lutter contre cette tentative révolutionnaire ont rallumé les foyers mal éteints de la grippe qui a décimé nos troupes.

Les premiers soins ont manqué, nous le savons. Il ne faut pas en accuser l'armée dont le matériel sanitaire était prêt, mais bien le comité de grève qui en a paralysé le transport. »

C'est de toute notre force que nous appuyons les paroles du major Moppert, le parti socialiste a des morts sur la conscience et cela ne lui portera pas chance. Grâce à l'armée qui a défendu nos frontières, la population entière de la Suisse a été sauvée et pas un soldat n'a versé son sang pour la patrie, mais grâce aux menées socialistes, la grève générale a tué des milliers de citoyens, voilà le bilan tel qu'il est à l'heure actuelle, n'est-ce pas une saisissante image des bienfaits du socialisme?

* * *

Selon une information parue dans la Tribune de Genève et que nous reproduisons fidèlement, on a découvert que le parti communiste exerce ses adhérents au tir au pistolet; voilà qui va de mieux en mieux et qui parle vraiment en faveur du désarmement:

« Le procès du caporal Jezler, devant le Tribunal militaire de la 3me division, a amené une révélation du plus haut intérêt. Rappelons que ce gradé, au civil monteur-électricien à Zurich, maniant imprudemment le pistolet d'ordonnance d'un officier, avait tué la recrue Erich Studer, de Berne. Il a été condamné pour ce fait à quatre mois d'emprisonnement.

Au cours de l'enquête, on s'est demandé où ce caporal avait appris à manier ce pistolet. Et l'on apprit que c'était dans des exercices de tir du parti communiste — dont il est un fidèle adhérent — où l'on tirait, en une fois, jusqu'à cinquante cartouches! Ajoutons que le parti communiste l'avait engagé à suivre l'école de sous-officiers, afin de posséder des adhérents dans les cadres, et aussi de disposer de chefs expérimentés pour les gardes rouges. — R. B.-G. »

Sans commentaire!

* * *

D'après le budget de la Confédération pour 1932, récemment élaboré par le Conseil fédéral, les dépenses pour l'instruction de la troupe en 1932, se répartissent comme suit: écoles de recrues 11,1 millions de francs, cours de répétition 18,5 millions, écoles de cadres 6,25 millions. La durée de ces cours et écoles est celle prévue par les dispositions de la loi sur l'organisation militaire; une seule exception a été faite pour quelques cours de l'état-major, dont la durée, pour des raisons financières, a été écourtées de quelques jours. Les prix en ce qui concerne l'entretien de la troupe ont été calculés au plus près, afin de supprimer toute dépense inutile. Pour l'entretien des hommes, les dépenses sont à peu de chose près, semblables à celles de l'année dernière; par contre, les prix des fourrages ayant baissé, l'entretien des chevaux est meilleur marché.

On prévoit que l'année prochaine, 14,220 recrues de l'infanterie seront appelées à faire leur école, 700 de la cavalerie, 4300 de l'artillerie, 1400 du génie, 270 de l'aviation, 1215 des troupes sanitaires, 550 des troupes de subsistances et 420 des services automobiles. En ce qui concerne les cours de répétition, on compte que, pour l'infanterie, 95,000 hommes de l'élite et 2100 de la landwehr seront appelés sous les drapeaux. Pour la cavalerie, on compte 6300 hommes, pour l'artillerie 23,000 de l'élite et 3700 de la landwehr (compagnies de parc et colonnes de train); pour le génie 10,100 hommes de l'élite et 1650 de la landwehr; pour les troupes d'aviation 2700; pour les troupes sanitaires 3800 de l'élite et 560 de la landwehr; pour les troupes de subsistance 3650 de l'élite et 620 de la landwehr; pour les troupes du service automobile 400 hommes. On voit qu'en chiffre rond, 23,000 recrues et 153,000 hommes seront appelés à parfaire leur instruction militaire au cours de l'année prochaine.

Die nachstehend aufgeführten Herren haben sich bereit erklärt, unseren Sektionen mit den angegebenen Themen für Vortragszwecke zur Verfügung zu stehen. Wir empfehlen den Sektionsvorständen, vom Entgegenkommen der Herren Referenten reichlich Gebrauch zu machen, und bitten Sie, sich betr. Organisation mit letzteren direkt ins Einvernehmen zu setzen. Zentralsekretariat.

Les personnes désignées ci-après se sont mises à notre disposition et sont prêtes à faire des conférences sur les sujets annoncés. Nous recommandons aux comités des sections de faire appel à l'amabilité des conférenciers annoncés et de se mettre directement en relation avec eux en ce qui concerne l'organisation de ces conférences. Le Secrétariat central.

Oberst i. Gst. Stoll, W., Interlaken:
Das Rückwärtige der Armee.
Reorganisationsfragen der Armee.

Kav.-Oberst Bertschinger, Th., Lenzburg:
Etappendienst, im speziellen Etappen-Liniendienst.

Oberstlt. Santschi, E., Ballon-Abt., Kreuzlingen:
Der Ballon und seine Verwendung im Kriege.

Major Lenzlinger, J., Auditor Div.-Ger. 6 a, St. Gallen:
Marschall Foch.

Major Rey, Viktor, Kdt. Füs.-Bat. 124, Aarau:
Kämpfe der Franzosen, Oesterreicher und Russen am St. Gotthard, 1799.

Major Joho, J., Kdt. Mineur-Bat., Lausanne:
Minenkrieg.

Major de Vallière, P., Jongny s. Vevey:
Volk und Armee (mit Lichtbildern).
Der Sieg der Eidgenossen bei Murten (22. Juni 1476).
Die antimilitaristische Propaganda in der Armee.
Armee und Revolution (Erinnerungen an die Ereignisse vom November 1918 bis August 1919).
Der heldenhafte Widerstand Serbiens während des Weltkrieges 1914 bis 1918 (Erinnerungen eines Augenzeugen), mit Lichtbildern.
Die vierte Isonzoschlacht und der Gebirgskrieg (November 1915; Erinnerungen eines Augenzeugen), mit Lichtbildern.
Militärfilme (Schweizer Armee),
a) Gebirgstruppen (Inf. und Art.).
b) Eine Uebung der Geb.-San.-Abt. 11 im Hochgebirge.
c) Eine Rekrutenschule der frd. Mitrailleure.

Hptm. i. Gst. Friedländer, Ph., Instr. der Schießschulen, Wallenstadt:
Entwicklung des Infanteriegewehres.
Die Neubewaffnung der Infanterie.
Maschinengewehre.
Die Infanterie-Begleitwaffen.
Tanks, Entwicklung und heutiger Stand.
Das indirekte M.-G.-Schießen.
Fliegerabwehr, Tarnung usw.

Hptm. Fröhlich, Ed., Alp.-Jäger-Bat. 4, Bregenz (Vorarlberg):
Sturmausbildung, Sturmangriffe. Kriegserinnerungen.
Verteidigung nicht permanent befestigter Linien.

Hptm. Kriesi, Hans, Nachr.-Of. I.-R. 53, Frauenfeld:
Der Soldat in der modernen Kriegsliteratur.

Hptm. Schegg, E., Kdt. San.-Kp. I/6, Altstätten (St. G.):
Gefechtssanitätsdienst im J.-R.

Hptm. Schnewlin, Robert, Generalstabsabteilung Bern:
Die Verwendung der Brieftauben in der Armee.

Oblt. Hausammann, St. Gallen, Marktgasse 13:
Der Infanteriezug im Angriff. Lehrfilmvorführung.
Verteidigung. Lehrfilmvorführung.

Oblt. Jaggi, W., Art.-Beob.-Kp. 4, Baden, Mellingerstraße 65:
Organisation und Aufgabe der Art.-Beob.-Kp.

Oblt. Siegrist, Hans, Sap.-Kp. I/5, Aadorf:
Moderne Tarnung.

Adj.-Uof. Möckli, Ernst, Zentralsekretär des S.U.O.V. Zürich, Postfach Bahnhof.
Unteroffiziersfragen.
Der Schutz der Zivilbevölkerung gegen den chemischen Krieg.

Major de Vallière, P., Jongny s. Vevey:
Le peuple et l'armée (avec projections lumineuses).
La victoire de Morat (22 juin 1476).
La propagande antimilitariste dans l'armée.
L'armée et la révolution (souvenirs d'un témoin des événements de novembre 1918 à août 1919).
L'héroïque résistance de la Serbie pendant la guerre mondiale (1914 à 1918; souvenirs personnels), avec projections lumineuses.
La 4e bataille de l'Isonzo (novembre 1915) et la guerre en montagne (souvenirs personnels), avec projections lumineuses.
Films militaires (armée suisse):
a) Troupes de montagne (Inf. et art.).
b) Un exercice du groupe san. mont. 11 en haute montagne.
c) Une école de recrues des comp. attelées de mitrailleurs.